

Un retour précipité à Dublin, où il se trouve en ce moment, est un fait tout aussi grave que l'avait été sa rentrée à la Chambre des Communes après une année d'absence. M. O'Connell et ses amis étaient venus d'Irlande pour prier le Gouvernement (qui dit vouloir suivre une politique conciliatrice) de prendre en considération les voeux et les besoins de leur patrie dans les mesures relatives à l'Irlande qui occupent le Parlement. On s'attendait à voir le ministère anglais, fidèle à ses paroles de paix, modifier le bill des collèges selon le désir des catholiques ; il n'en a rien été, M. O'Connell père et M. O'Brien ont éloquemment protesté au nom de leur mandataire ; il n'a été tenu aucun compte de leurs paroles. Ainsi, il a été démontré une fois de plus que la voix de l'Irlande se fait vainement entendre au Parlement, et que ses représentants ne peuvent lui rendre aucun service au sein de la législation impériale. O'Connell est donc retourné rendre compte de cette nouvelle tentative de rapprochement, qui a échoué comme toutes les précédentes. En quittant l'Angleterre, M. O'Connell fils et M. O'Brien ont laissé derrière eux une noble protestation. Sommés de se rendre le 14 juillet dans un des comités de la Chambre dont ils font partie et qui s'occupe des chemins de fer, ils ont répondu au secrétaire du comité qu'ils ne se croyaient pas obligés de se rendre à son injonction, parce que les intérêts de l'Irlande réclamaient leur présence à Dublin, et que d'ailleurs ils n'ont pas été nommés membres de la Chambre pour s'occuper des affaires de l'Angleterre, mais de celle de leur pays, dont le Parlement méprise les puissantes et légitimes clamours. Ils sont partis de Londres après avoir publié leurs protestations. On se demande si la Chambre prendra des mesures rigoureuses pour les forcer à siéger dans les commissions dont ils font partie. Nous ne pensons pas que le Gouvernement permette, dans les circonstances actuelles, que le Parlement s'engage dans un conflit avec les représentants les plus populaires de l'Irlande ; il aurait beaucoup trop à perdre et pas assez d'avantages à en tirer.

— Voici quelques détails de ce qui eut lieu à Cavan, après le meurtre de Rooth ; nous les extrayons de l'*Univers* :

Avant l'enterrement, une réunion de trois mille orangistes, tous en armes, a été tenue dans la maison du défunt. Des serments de vengeance y furent professés contre les catholiques. Ce menaçant cortège accompagna le convoi en faisant entendre des cris de représailles, et le bruit se répandit dans la ville qu'après l'enterrement on devait fondre sur les maisons des catholiques pour les piller et les saccager. La population catholique abandonna la ville et se retira sur une montagne, à quelque distance ; mais la présence d'un fort détachement de troupes prévint de sanglantes collisions. Ces féroces désseins ne purent se réaliser. Le jour qui suivit le meurtre, le prêtre de la localité a été obligé de chercher un refuge chez les catholiques du village de Ballinah. Plusieurs centaines d'orangistes armés cernèrent sa maison, en criant qu'ils voulaient son sang. Voici d'ailleurs une lettre qui lui a été adressée par la poste :

“ Prêtre Brady :

“ Cette lettre a pour but de vous annoncer que si le lâche brigand de pâpiste qui a assassiné M. Rooth n'est pas pris, pendu et écarté aux prochaines assises, vous serez tué à la première occasion. Pour chaque protestant que ces gueux de papistes injurieront ou attaqueront, dix papistes et un prêtre seront mis à mort. Le jour de la vengeance est arrivé. Vous êtes le meilleur de votre espèce ; mais il faut que nous fassions un exemple.

“ Signé par ordre,

SANG POUR SANG.”

Les magistrats du comité de Cavan ont envoyé une adresse au lord-lieutenant de l'Irlande, dans laquelle ils exposent l'imminence d'une révolte de la population protestante. Depuis lors, un meeting a eu lieu dans la ville de Cavan, sur l'invitation du shérif, où toutes les personnes notables du comté ont pris la résolution de se prêter un mutuel appui pour maintenir la tranquillité. L'Évêque protestant du diocèse y assistait avec plusieurs ecclésiastiques influents. On y remarquait aussi Mgr. Browne, évêque catholique de Kilnare, qui était accompagné d'un grand nombre de prêtres. L'évêque anglican et Mgr. Browne ont parlé tour à tour et ont fait entendre des paroles de conciliation qui ont été vivement approuvées par l'assemblée.

Le village de Ballinheressing a été le théâtre d'un événement douloureux d'une autre nature. A la foire qui se tenait le 30 juin dans cette localité, l'arrestation d'un paysan a amené un conflit entre la troupe et le peuple qui voulait délivrer le prisonnier. Huit fermiers ont été tués. Le nombre des blessés est considérable.

Ce malheureux événement a jeté la consternation dans le village et les environs. Il paraît que la troupe a fait feu sans qu'on ait lu les sommations ; cette circonstance a mis le peuple dans un état d'exaspération difficile à décrire, et il se serait porté à des excès si l'on n'était parvenu à lui faire comprendre que ce qu'il y a de mieux à faire c'est de procéder judiciairement. La magistrature locale recueille des renseignements précis sur l'affaire afin de la poursuivre. Les parents des victimes et des blessés sont décidés à obtenir justice des meurtriers.

Cette situation est encore aggravée par les manifestations que viennent de faire les orangistes des diverses parties de l'Irlande à l'occasion du 1er juillet, jour anniversaire de la bataille de la Boyne. Des lettres de Cavan annoncent que la ville de Killashandra est au pouvoir de 500 *Rebandedmen* (membres de la société secrète du Ruhan), qui ont, dans la nuit de mardi à mercredi dernier, menacé d'un assaut les maisons de ses paisibles habitants. Des troupes sont envoyées sur tous les points où le danger est imminent ; mais, dans l'état d'exaltation où se trouvent les esprits, il serait difficile de

prévoir si nous n'aurons pas à regretter de nouveaux malheurs ; espérons que l'autorité saura les prévenir par de sages précautions.

*Conversions.* — L'on apprend de Vienne, que le fils du docteur Hurter, élève de l'Institut polytechnique de cette capitale, vient d'embrasser la foi catholique, à la grande joie de son illustre père.

Une dame mecklembourgoise de haute condition, après avoir embrassé la foi catholique, a fait sa première communion dans l'Eglise-Mère de toutes les églises, à Saint-Jean-de-Latran, au pied de l'autel où saint Pierre avait lui-même célébré les saints mystères, et où se vénèrent les têtes des deux princes du collège apostolique. Protestante il y a un an, cette illustre et noble dame s'était rendue à Trèves, où elle avait admiré la piété du million de catholiques accourus pour vénérer la Sainte-Robe ; elle avait été témoin de l'une des nombreuses grâces instantanées qui y sont devenues la récompense de la foi de tant d'insirmes, et, touchée de la foi divine, elle avait couru à Rome, au lieu de se rendre à Paris, comme elle en avait eu le projet. La vue des augustes cérémonies de la Semaine-Sainte et des nombreux établissements de charité qu'offre la résidence pontificale, et qu'elle avait pris soin de visiter en détail, acheva ce qu'avait commencé le pèlerinage de Trèves.

Le 3 juillet, M. Dormond, du canton de Vaud, membre de la Société historique de la Suisse romande, a fait, dans l'église de Saint-Valère, à Sion, la profession publique et solennelle de la foi catholique.

Le major Zeerleder, de Berne, renommé par ses recherches et par ses connaissances historiques, et depuis quelque temps domicilié au canton de Thurgovie, vient de rendre publique l'abjuration qu'il avait faite, il y a trois ans, de l'erreur zwinglio-calvinienne. Ainsi, l'étude de l'histoire dévoilant de plus en plus les impostures protestantes, ramène à l'antique Eglise ceux qui y appertient un cœur droit et sincère.

— On écrit de Plancher-les-Mines à l'*Ami de la Religion* :

“ Le 25 mai dernier, jour de la solennité de la Fête-Dieu, M. le curé de Plancher-les-Mines (Haute Saône) a eu la consolation de recevoir l'abjuration d'une famille protestante. La cérémonie a été solennelle et des plus touchantes. Tout a concouru pour en rehausser l'éclat : la magnificence de la fête, le bel ordre de la procession, les élégans reposes, et par-dessus tout, la population si empêtrée et en même temps si religieuse de Plancher-les-Mines ! Longtemps cette paroisse conservera le souvenir de la Fête-Dieu de 1845 ! et les protestants de la localité aussi !

“ Nous ne répéterons pas, Monsieur le Rédacteur, les injures que quelques-uns d'entre eux, dans cette circonstance, ont jetées à la face de leurs anciens co-religionnaires ; Dieu nous en garde ! non ; mais, à l'exemple des nouveaux convertis, nous continuerons de prier pour que celui qui a dessillé les yeux du savant Hurter et de nos nouveaux frères, donne à nos détracteurs le courage de se réunir dans l'unité de la foi, où ils trouveront seulement la quiétude de l'esprit et du cœur.

“ C'est le vœu des catholiques de Plancher-les-Mines, et leur réponse à toutes les mauvaises passions de leurs frères errans.

“ Agréez, etc.

“ Plancher-les-Mines, 15 juin 1845.”

UN DE VOS ABONNÉS.

## NOUVELLES POLITIQUES.

*Texte du traité sur la répression de la traite.* — Une troisième édition du *Standard* du 14 mai, qui nous arrive par voie extraordinaire, publie le texte du traité dont les bases viennent d'être arrêtées entre les deux plénipotentiaires français et anglais, MM. le duc de Broglie et Lushington, et qui est soumis en ce moment à la ratification des deux Gouvernements.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, ce traité supprime le droit de visite et substitue à ce mode inefficace et dangereux de répression le système de la croisière en commun, que l'Angleterre avait déjà admis dans le traité américain.

Nous aurons l'occasion d'examiner les dispositions de ce traité, dont nous nous borrons aujourd'hui à reproduire le texte :

“ S. M. le roi des Français et S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, considérant que la convention du 30 novembre 1831 et celle du 22 mars 1833 ont atteint leur but en empêchant la traite sous les pavillons français et anglais, mais que ce trafic odieux subsiste encore, et que ces conventions sont insuffisantes pour assurer sa complète suppression, S. M. le roi des Français ayant témoigné le désir d'adopter des mesures plus efficaces, et S. M. la reine d'Angleterre ayant également à cœur de concourir à l'exécution de ce dessin, tous deux ont résolu de conclure une nouvelle convention, qui sera substituée aux lieu et place desdites conventions de 1831 et 1833, et à cette fin, ils ont nommé (ici les noms), qui, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont adopté les articles dont la teneur suit :

“ Art. 1er. Afin que le pavillon de S. M. le roi des Français et celui de S. M. la reine de la Grande-Bretagne ne puissent pas être usurpés contrairement au droit des nations et aux lois des deux pays pour couvrir la traite, et afin de pourvoir plus efficacement à la suppression de ce trafic, S. M. le roi des Français s'engage à établir dans le plus court délai possible, sur la côte occidentale d'Afrique, à partir du Cap-Vert jusqu'au 15° degré 50 minutes de latitude, méridionale, une force navale-composée au moins de 26 croiseurs tant à voiles qu'à vapeur.

“ Et S. M. la reine de la Grande-Bretagne s'engage à établir dans le